



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Diffusion immédiate

Winnipeg, Manitoba, le 30 novembre 2016.

Congé administratif de M. l'abbé Fred Olds, curé de la paroisse St-Timothy en l'archidiocèse de Saint-Boniface, à Winnipeg au Manitoba.

Certaines allégations ont été portées contre M. l'abbé Fred Olds, curé de la paroisse St-Timothy en l'archidiocèse de Saint-Boniface. Ces allégations n'impliquent aucun mineur.

En conséquence de ces allégations, l'Archidiocèse a fait appel à une tierce partie pour une enquête préalable, mais n'a pas encore déterminé de façon définitive ce qui s'est passé. Au stade actuel, ceci demeure une enquête en cours. L'abbé Fred Olds est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. Nous continuons la recherche de toute la vérité en ce qui concerne ces allégations.

Cependant, conformément au droit canonique et au protocole diocésain, M. l'abbé Fred Olds a été :

1. enlevé du Comité consultatif diocésain pour la protection des mineurs et des adultes vulnérables ;
2. temporairement mis en congé administratif de son office de curé de St-Timothy ;
3. temporairement restreint dans ses facultés, de telle sorte qu'il ne doit pas exercer un ministère public dans l'archidiocèse de Saint-Boniface. Il peut cependant continuer à célébrer la sainte Eucharistie, en privé, au sein de son propre domicile.

Ces actions ont été prises, en attente de l'examen et de la direction du plan d'action par la Congrégation pour la doctrine de la foi au Saint-Siège. L'Archidiocèse s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour adresser ceci de façon équitable et appropriée.

Dans toute situation où des individus peuvent avoir connu des souffrances, l'archidiocèse de Saint-Boniface se tient en solidarité avec tous, et désire être pour eux un instrument de réconciliation et de guérison.

Pour de plus amples renseignements :

M. l'abbé Phil Daley

Porte-parole de l'Archidiocèse de Saint-Boniface

204-509-4724

fr.phil@st-bernadette.ca